



académie salésienne

Les Rendez-vous de l'Académie salésienne

n° 5

**DEVENIR ET ÊTRE ÉVÊQUE AU  
XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE : L'EXEMPLE DE  
MGR BORD À ANNECY  
(1764-1785)**

*par Arnaud Pertuiset*

*Conférence du 24 mai 2011*

**2011**



# DEVENIR ET ÊTRE ÉVÊQUE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE : L'EXEMPLE DE MGR BIORD À ANNECY (1764-1785)

par Arnaud Pertuiset, professeur d'histoire-géographie,  
docteur en histoire de l'université de Savoie

Entrer en carrière, faire carrière, voilà une problématique soulevée par le personnage de Mgr Biord dans le cadre de la Savoie de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Étudier les mécanismes de promotion au sein de la société d'Ancien Régime, tel est l'enjeu de cette étude. À travers Mgr Biord, il s'agit d'envisager les rouages du *cursus honorum* qui conduit à la crosse et à la mitre. Cas atypique s'il en est, celui de l'évêque natif de Samoëns propose un éclairage sur les relations entre le pouvoir monarchique sarde et sa périphérie savoyarde.

L'intronisation de Mgr Biord en 1764 dévoile les luttes locales pour le pouvoir entre les familles installées et celles qui envisagent une promotion au siècle des Lumières. Il est alors question de réseaux, de recommandations, d'alliances. Appuyé par son clan septimontain, Mgr Biord étend sa toile au diocèse de Genève-Annecy voire dans les cercles du pouvoir turinois. Serviteur de la monarchie sarde, il gagne progressivement en autorité sur son administration diocésaine. Son dynamisme ne le conduit pas seulement à devenir évêque, il incarne pleinement le ministère autant par son zèle pastoral que par la modernisation de son administration.

## 1. Un *cursus honorum* largement français

Entrer en carrière ecclésiastique, mais pour quelle carrière ecclésiastique ? Telle est la question que pose le *cursus honorum* de Jean-Pierre Biord. Difficile, voire impossible, d'imaginer que la maison Biord de Samoëns n'envisage même qu'un seul instant l'épiscopat comme une carrière possible pour le fils cadet. Les Biord ne présentent effectivement pas le profil d'une famille susceptible de voir l'un des siens promu à l'épiscopat. Une place dans la collégiale de Samoëns, à l'image de l'ancêtre François Biord au XVII<sup>e</sup> siècle, et pourquoi pas la première, celle de doyen, compte tenu de l'influence locale grandissante de la famille, une paroisse bien dotée voire un canonicat au chapitre cathédral avec éventuellement une place d'officier si l'on vient à montrer du talent ou des mérites, forment les contours vraisemblables de la carrière qui attend Jean-Pierre Biord. Ce dernier remplit parfaitement les critères énoncés par John Mac Mannors à propos des chanoines d'Angers au XVIII<sup>e</sup> siècle, des critères qui s'assimilent à un véritable sésame pour les

charges d'officiers épiscopaux dont les membres sont issus *from a middle-class milieu, sons of notaries, avocats, officials, merchants and tradesmen*<sup>1</sup>.

Plus clairement, Jean-Pierre Biord, à la suite d'études sérieuses, peut prétendre à une place dans « le clergé moyen », un clergé composé d'hommes à la formation universitaire relativement solide et qui peut compter sur des revenus qui varient du correct au confortable suivant le diocèse ou encore la richesse d'un chapitre. Si c'est dans celui de Genève-Annecy, mieux vaut se résigner à des revenus corrects plus en adéquation avec la relative pauvreté de ce diocèse.

Son parcours s'effectue clairement en deux étapes. La première correspond aux apprentissages qui se déroulent dans l'environnement local, le diocèse d'origine pour être tout à fait précis. Se pose ensuite la question de la poursuite des études par un *cursus* universitaire. Dans le cas de Jean-Pierre Biord, deux options se dégagent et renvoient une nouvelle fois à la singularité géographique de la Savoie notamment au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : royaume de Piémont-Sardaigne ou royaume de France, Turin et la Superga ou Paris et la Sorbonne ?

Un élément est à considérer pourtant. Le second XVIII<sup>e</sup> siècle a en effet donné à Samoëns deux prélats de premier ordre<sup>2</sup> : en l'occurrence Jean-Pierre Biord, devenu évêque de Genève-Annecy et Jean-François Gerdil, précepteur royal et cardinal. Le premier a opté pour le royaume de France, le second pour celui de Sardaigne. Après des études communes à Samoëns et un passage à Thonon, leurs chemins se séparent. Jean-François Gerdil gagne, après un court séjour chez les barnabites de Bonneville, l'Italie, Bologne puis Turin. Jean-Pierre Biord est inscrit à la faculté de droit de Dijon le 15 novembre 1738 et en janvier 1739, il se dirige ensuite à Besançon où il s'inscrit : « pour l'obtention du grade de docteur en théologie le 31 août 1739 ». Il rejoint la capitale du royaume de France et s'inscrit en Sorbonne en 1741.

Le passage en Sorbonne, et de manière plus générale la période parisienne d'une formation universitaire, décide souvent d'une carrière ecclésiastique. Dans le cadre de l'épiscopat, le point de passage quasi obligé pour embrasser une carrière reste le séminaire de Saint-Sulpice, véritable fabrique d'évêques au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme l'ont montré les travaux de Michel Péronnet. Dans le profil-type de l'évêque, les études à Saint-Sulpice constituent un critère fortement discriminant. Or, Jean-Pierre Biord ne fréquente pas le séminaire de Saint-Sulpice, ce qui le distingue une fois de plus des évêques français, et ce qui a une incidence sur les futurs réseaux de l'évêque qui manquent cruellement de relais auprès de l'épiscopat français.

---

<sup>1</sup> J. Mac Manners, *French ecclesiastical society under the Ancien Regime : A Study of Angers in the 18th century*, Manchester, 1960.

<sup>2</sup> Deux plaques sous le porche de l'actuelle église paroissiale de Samoëns rappellent l'origine septimontaine des prélats, que l'on retrouve en bonne place sur le vitrail à droite à l'arrière de l'autel.

Il n'empêche que le séjour parisien de Jean-Pierre Biord marque véritablement l'entrée en carrière ecclésiastique de l'étudiant savoyard. S'il est tonsuré à Moûtiers à la fin août 1731 par l'archevêque de Tarentaise, Mgr François Millet d'Arvillard (1727-1744), à l'âge de 12 ans seulement alors que les Constitutions synodales établissent l'âge minimal à 14 ans, la période parisienne est le moment de l'accession aux ordres mineurs en 1742, puis le diaconat le 8 juin 1743 et enfin la prêtrise le 21 décembre 1743. Jean-Pierre Biord suit une filière universitaire traditionnelle marquée par la première étape de l'obtention de la maîtrise ès arts le 11 juillet 1744. Bachelier le 12 décembre 1745, Jean-Pierre Biord termine ses études parisiennes par l'obtention de la licence le 19 février 1750 et surtout le titre de docteur en théologie le 30 septembre 1750 comme en attestent les registres qui font état d'un classement tout à fait honorable du prêtre savoyard qui obtient une honnête 16<sup>e</sup> place sur quatre 96 candidats à la licence.

La brigue des grades universitaires ne forme qu'un versant de la pré-carrière ecclésiastique ; elle s'accompagne d'une installation dans des bénéfices. Les candidats à la carrière se lancent alors dans une course aux bénéfices où les liens de familles, de parentèle et de clientèle entrent en action pour échafauder la promotion la plus rapide vers les bénéfices ou les postes convoités. Gilles Deregnaucourt analyse en ces termes la promotion de Henri-Marie Bernardin de Rosset de Fleury à Cambrai (1774-1781) : « À de telles familles, à celles qui désiraient la consécration épiscopale pour l'un de leurs membres, celles qui étaient les plus à même d'effectuer pendant dix ans le considérable et nécessaire investissement financier permettant l'accès à l'épiscopat, celles qui étaient les plus fameuses pour postuler aux prestigieux bénéfices, il fallait donc un solide réseau de relations pour que l'accès à l'épiscopat fût assuré »<sup>3</sup>. François Cadilhon parle quant à lui de clan breton à propos de Mgr Jérôme-Marie Champion de Cicé : « À l'instar d'un cercle bourguignon ou provençal, les Champion de Cicé, La Bintinaye, Boisgelin, Goyon, Kéralis, Coëtlogon, Rohan, Rosambo... se côtoyaient régulièrement dans une vie sociale active et n'hésitaient pas au besoin, à s'entraider. Les fratries superposaient ainsi leurs propres valeurs géographiques et parentales au centralisme de la sociabilité et des ambitions »<sup>4</sup>. Pour Jean-Pierre Biord, de semblables combinaisons n'interviennent pas, faute de soutien ou de relais notamment dans la capitale parisienne. L'étudiant savoyard parvient pourtant à être nommé curé de la basse Sainte-Chapelle par le premier dignitaire Champrond en 1748, une royale Sainte-Chapelle dont le fonctionnement peut être assimilé à un chapitre composé de l'ensemble des prêtres de la Sainte-

---

<sup>3</sup> G. Deregnaucourt, *Épiscopat, régulation du prince et clientélisme : l'exemple de Mgr Rosset de Fleury, archevêque de Cambrai (1774-1781)*, J. Fouilleron et H. Michel, dir., *Mélanges à la mémoire de Michel Péronnet*, t. 1 : *Clergé, identité et fidélité catholiques*, Montpellier, 2006, p. 209-219.

<sup>4</sup> F. Cadilhon, *L'honneur perdu de Monseigneur Champion de Cicé. Dieu, gloire, pouvoir et société à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, 1996, p. 80.

Chapelle. Léon Buffet avance l'idée que Champrond, lui-même peut-être savoyard ce qui n'est pas formellement établi, aurait favorisé la promotion du jeune Biord.

L'analyse des études de Biord et Gerdil met bien en lumière les stratégies possibles à mettre en place depuis la double périphérie savoyarde également attirée par les centres que sont Paris et Turin et limitée par une situation de confins qui l'exclut largement des réseaux auliques qu'ils soient turinois, versaillais ou romains. Elle traduit la particularité du fonctionnement savoyard au sein du royaume de Piémont-Sardaigne comme du royaume de France.

Il pose aussi un certain nombre de questions quant à l'élévation sociale en Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Faut-il considérer à la lumière du parcours universitaire de Jean-Pierre Biord que le monde savoyard est animé d'une plus grande ouverture sociale et que le système de promotion sociale est plus ouvert que dans la partie italienne du royaume de Piémont-Sardaigne ou qu'à l'intérieur du royaume de France ? Ou ne convient-il pas *a contrario* d'estimer que la faible attractivité des charges régionales en Savoie conduit plus facilement à la promotion des gens du pays ?

## **2. Le vicariat général : aboutissement de la carrière ou antichambre de l'épiscopat ?**

Le retour de Jean-Pierre Biord se précise au tournant des années 1750. Il repose sur une combinaison de trois éléments. Jean-Pierre Biord décroche en Sorbonne son doctorat en théologie le 30 septembre 1750. Parallèlement, l'évêque de Genève-Annecy, Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont, sort de sa réserve et s'affiche comme le protecteur de Jean-Pierre Biord, un protecteur qui orchestre le départ de Paris du docteur Biord. Il procède en deux temps. La première étape consiste à libérer l'abbé Biord de ses obligations parisiennes, où une honnête carrière lui semble promise à la lumière de son parcours universitaire et de sa fonction de recteur de la basse Sainte-Chapelle.

Jean-Pierre Biord regagne le diocèse de Genève-Annecy en 1751, un retour gagnant, serait-on tenté de dire. Le cœur de la tractation tenait à la nomination dans une cure, et évidemment à une bonne cure, qui, cumulée à la prébende canoniale, offrirait à la fois un bon début de carrière mais également des perspectives d'avancement. Mgr de Genève-Annecy procure ainsi au chanoine Biord une paroisse que François-Marie Bigex présente comme « une des vastes et des plus importantes de ce diocèse », à savoir celle de Douvaine-Loysin, comme l'indiquent les lettres de provision conservées à l'intérieur du registre des institutions de Mgr Deschamps de Chaumont.

Le chanoine Biord devient ensuite vicaire général de Mgr Deschamps de Chaumont le 29 octobre 1755. Il est alors âgé de 36 ans, ce qui le place légèrement en-dessous de la moyenne établie par Frédéric Meyer pour le Sud-

Est, quelques mois de moins<sup>5</sup>, et exactement à la moyenne du diocèse de Genève-Annecy pour le XVIII<sup>e</sup> siècle ; mais bien au-delà de celle établie par Michel Péronnet, près de dix ans de plus que la moyenne française. Tout laisse à croire alors que le chanoine Biord connaît l'aboutissement de sa carrière ecclésiastique à travers sa promotion au vicariat général. Il corroborerait ainsi un des critères du profil-type établi par Frédéric Meyer par son âge d'entrée en fonction, mais aussi par son origine sociale – la bourgeoisie robine - ou encore son origine géographique – une petite ville du diocèse en l'occurrence Samoëns – conformément au principe que l'évêque, le plus souvent étranger au diocèse, « s'entoure d'abord de locaux ».

La figure du vicaire général Biord dessine bien le modèle du vicaire général savoyard, voire celui du Sud-Est étudié par Frédéric Meyer. Le vicaire général signifie ici dans une très large majorité le sommet d'une carrière ecclésiastique, ce qui explique un âge d'accès moyen relativement élevé entre 35 et 40 ans, 36,1 ans pour Jean-Pierre Biord. Très souvent issu de la bourgeoisie de robe, titulaire d'un doctorat le plus souvent en Sorbonne, originaire du diocèse et le plus souvent d'une petite ville autre que la cité épiscopale – Samoëns pour le vicaire général Biord – le vicaire général se caractérise par un profil-type qui semble exclure la possibilité de devenir évêque. Suffisamment discriminant pour émerger au sein du clergé et sortir du « clergé moyen » pour gagner le haut-clergé, les vicaires généraux demeurent à l'extérieur du premier ordre réservé aux évêques. Ils forment une catégorie entre les bas et haut clergés, qu'il est possible de rejoindre depuis la base mais relativement difficile à quitter pour gagner l'épiscopat.

Ce modèle tranche en partie avec le modèle français construit par Michel Péronnet. Dans le parti pris d'analyser le vicariat général comme une étape obligée vers l'épiscopat, le vicaire général de Péronnet répond au profil du candidat à un évêché. Il s'appuie donc sur une grande famille nobiliaire, il fréquente le séminaire de Saint-Sulpice et étudie en Sorbonne, il rejoint ensuite un diocèse pour occuper un poste de vicaire général, qui doit le conduire à la promotion épiscopale. Dans ce modèle, le vicaire général constitue le catalyseur d'une carrière de dimension nationale et non plus le point d'orgue d'une carrière régionale. Michel Péronnet n'étudie pas la carrière, et ce n'est d'ailleurs pas l'objet de ses travaux, du millier de vicaires généraux que compte la France de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'intéresse aux vicaires généraux en tant que futurs promus à l'un des 130 diocèses de la France d'Ancien Régime.

---

<sup>5</sup> Le chanoine Biord devient vicaire général à exactement 36 ans et 14 jours, alors que la moyenne observée pour les seize diocèses du Sud-Est est de 36,8 ans.

### 3. La promotion à l'épiscopat : le meilleur candidat ?

Le siège épiscopal de Genève-Annecy se retrouve vacant à la suite de la mort accidentelle<sup>6</sup> du prélat le 3 août 1763. La succession est ouverte. Le chapitre cathédral procède à la désignation des vicaires capitulaires qui atteignent pour le chapitre de Saint-Pierre le « nombre fantastique, inouï » de cinq. Les éléments que j'ai à ma disposition font plutôt état de quatre vicaires capitulaires, d'un official, d'un vice-official et d'un promoteur. La vieille garde du chapitre<sup>7</sup> manifeste sa volonté de reprendre la main sur la conduite du diocèse voire d'instrumentaliser la vacance pour propulser à la tête de l'évêché de Genève-Annecy l'un des siens.

Deux stratégies s'avèrent possibles. Première possibilité : le chapitre essaye de faire promouvoir un « gardien du temple », à l'image des trois vicaires capitulaires Joseph-Auguste Vidomne de Macognin de Saint-Ange, Jean-Baptiste Duret ou Antoine Buaz. Deuxième possibilité : le chapitre adoube un candidat plus jeune mais dans la sphère d'influence de la vieille garde. Le quatrième vicaire capitulaire, François Vivian, apparaît comme un candidat qui manque d'arguments, à la promotion très improbable, car il n'a pas occupé mieux que la fonction de vice-procureur fiscal épiscopal, poste dont il a la charge depuis le 27 mars 1759. Beaucoup plus solide est la candidature de l'official Jean-Claude Riondel, déjà vicaire général sous Mgr Deschamps de Chaumont. À l'image de Jean-Pierre Biord, il est manifestement protégé par Mgr Deschamps de Chaumont qui accélère sa carrière. Sa position semble d'autant plus renforcée, qu'à la différence de Michel Conseil ou Jean-Pierre Biord, le chapitre cathédral le maintient dans de hautes fonctions pendant la période de vacance. Cependant, pourquoi ne figure-t-il pas parmi les vicaires capitulaires ? Faut-il voir dans sa désignation comme official un choix de compromis pour le chapitre au cas où la mitre échapperait à un membre de la vieille garde ? Finalement, ne serait-il pas le vicaire général de la dernière équipe épiscopale de Mgr Deschamps de Chaumont qui disconvierait le moins au parti de la vieille garde ?

---

<sup>6</sup> Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont meurt d'un dernier accès de fièvre, dont il est coutumier, suite à sa défenestration, un suicide en fait, depuis son appartement le 2 août 1763. Tombé sur des bûches de bois dressées en pointe, Mgr Deschamps de Chaumont meurt le lendemain.

<sup>7</sup> Les expressions « la vieille garde du chapitre » ou « les gardiens du temple » renvoient à trois membres du chapitre : Joseph-Auguste Vidomne de Macognin de Saint-Ange, Jean-Baptiste Duret ou Antoine Buaz.



Le parti de la vieille garde désigne clairement les vicaires généraux Jean-Pierre Biord et Michel Conseil candidats *non grata*. Le premier est écarté<sup>8</sup> à l'instar du second, et en dépit de son ancienneté dans la fonction, confiné lui aussi au rôle de simple chanoine, comme s'en étonne l'intendant Depassier : « Quoique le chapitre cathédral n'ait pas jugé à propos de continuer Michel Conseil dans les charges de vicaire général et d'official qu'il a exercées pendant environ 13 ans, et qu'il soit aujourd'hui réduit au fonction de simple chanoine, il ne laisse pas d'être considéré comme un des ecclésiastiques les plus distingués de ce diocèse ». La course à la mitre aura bien lieu et le chapitre intrigue pour placer en position d'élection ses candidats et pour en déclasser d'autres. Une question persiste. Le chapitre cathédral est-il vraiment en mesure d'accomplir une révolution de palais alors que le roi de Piémont-Sardaigne Charles-Emmanuel III détient seul la clef de la promotion épiscopale<sup>9</sup> ? Il affiche au grand jour ses divisions qui mettent en compétition le parti de la vieille garde, les officiers épiscopaux distingués par Mgr Deschamps de Chaumont, en l'occurrence Michel Conseil et Jean-Pierre Biord, et le parti du compromis mené par Jean-Claude Riondel, qui n'est ni exclu des hautes fonctions diocésaines (il est élu official par le chapitre), ni clairement un candidat désigné (il n'est pas vicaire capitulaire). La désignation du successeur de Mgr Deschamps de Chaumont ne tient pas qu'au chapitre, ces temps sont révolus dans le diocèse de Genève-Annecy. L'enquête de l'intendant Depassier permet de poursuivre la revue des candidats à l'épiscopat.

Présentons de manière synthétique les quinze évêques.

---

<sup>8</sup> « Comment expliquer que les chanoines, étant réunis pour élire les vicaires capitulaires, affectèrent de ne pas nommer celui que nommait la voix publique [...]. Le Chapitre ne partageait donc pas complètement la haute estime que professaient pour M. Biord non seulement l'évêque défunt mais aussi l'Intendant de Passier » (L. Buffet, Monseigneur Jean-Pierre Biord (1719-1785), *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 1938, t. 56, p. 41).

<sup>9</sup> ADHS, 1G147 : accord entre le pape Benoît XIII et le roi de Sardaigne (1724-1730), article 1 : « la nomination aux évêchés, aux abbayes et autres bénéfices consistoriaux situés dans les États de la majesté de Sardaigne appartient au roi ».

## Enquête Depassier sur les évêques du diocèse de Genève-Annecy

Candidats (Nom, âge, formation)	Poste actuel	Commentaires de l'intendant	
		Qualités	Défauts
M. de Blonay	Abbé de Saint-Jean d'Aulps et aumônier du roi	Naissance et mérite personnels suffisamment connus	Ne voit que d'un œil
M. de Videt, 65 ans	Abbé de Novalaise et confesseur SAR Mad <sup>e</sup> la duchesse de Savoie	Prudence, savoir, zèle	Simple bourgeois, obstacle à sa promotion
M. Dichat de Toisinge, 32 ans, gradué en théologie en Avignon	Curé de Saint-Julien	- Doctrine très orthodoxe, paroisse bien réglée - Candidat désigné par Mgr Deschamps au Roi comme prévôt de la cathédrale	« bredouille un peu en parlant »
M. de la Fléchère, 36 ans, Dr en théologie de l'université de Valence	Doyen de la collégiale de Sallanches	Piété, bonnes mœurs, naissance, santé, prudence	Savoir et patrimoine médiocres
M. Laurent	Préfet de la Sainte Maison de Thonon et abbé d'Abondance	Peu d'informations, bonne réputation	Différends avec le défunt évêque
M. d'Arvillard, 25 ans	Études à Paris, dossier à compléter auprès du bailli de Solar (ambassadeur en France) chez qui il loge	Peu d'informations	
M. de Saumont	Vicaire général et officiel de l'archevêché de Tarentaise	Personne de condition	Une corporature extrêmement pesante
P. Astesan, jeune religieux	Secrétaire du général des Dominicains	Peu d'informations, bonne réputation	
M. Riondel, 40 ans, Dr de Sorbonne	Vicaire général du diocèse de Genève-Annecy Officiel depuis le début de la vacance du siège	Zélé, laborieux, de santé robuste	Sa conduite aurait pu être dirigée avec plus de prudence, patrimoine médiocre
M. Biord, 45 ans, Dr en théologie de Sorbonne	Vicaire général du diocèse depuis 1755	Mœurs, conduite, prudence (parallèle établi avec Riondel), « un des savants hommes du diocèse »	Un peu de rigidité dans le caractère

Candidats (Nom, âge, formation)	Poste actuel	Commentaires de l'intendant	
		Qualités	Défauts
M. Conseil, 50 ans, Dr en théologie de Turin	- Vicaire général et officiel du diocèse - Simple chanoine depuis la vacance	« un des ecclésiastiques les plus distingués de ce diocèse »	« quelque attachement pour l'argent »
M. Duret, 65 ans, docteur de Sorbonne	- Remplaçant de Conseil comme vicaire capitulaire - Ancien vicaire général du diocèse	Habile théologien, confesseur accrédité, réputation intacte, conduite irréprochable, prudence, bon tempérament	
M. de Livet, 32 ans, Dr en théologie de Turin	Curé de Douvaine	Bonnes mœurs, conduite édifiante, fort recommandable pour sa piété prudence et santé	
M. de La Tour, 26 ans	Prieur de Saint-Paul-en- Chablais	Peu d'informations, « notices superficielles et incertaines »	
M. Puthod, Dr en théologie de Valence (1742)	Confirmé par le chapitre comme promoteur du diocèse de Genève-Annecy	Droiture, probité ; « un des ecclésiastiques les plus distingués de ce diocèse »	Faible santé

L'enquête Depassier fournit au pouvoir politique central un véritable fichier des ecclésiastiques susceptibles de faire carrière dans le diocèse de Genève-Annecy, une véritable base de données administrative. Elle montre la mainmise du politique depuis le concordat de 1727 sur les nominations ecclésiastiques les plus prestigieuses. L'introduction de la lettre de l'intendant Depassier à Mazé précise qu'il établit une liste d'évêques, mais de manière plus générale, un recensement des ecclésiastiques du diocèse à promouvoir aux dignités. La nuance n'est pas vaine. Elle explique la présence de candidats, qui, *in fine*, ne répondent pas aux exigences d'une nomination épiscopale et ne justifient donc pas à la course à la mitre. Un essai de typologie peut permettre de dresser une *short list* et un profil type des évêques.

L'âge des candidats ainsi que la précision et la longueur des notices produites par l'intendant excluent *de facto* deux catégories de candidats. Les plus jeunes forment la catégorie des « futurs promouvables à surveiller ». Les notices de l'intendant Depassier à leur sujet sont concises, elles intègrent juste la base de données administratives du diocèse, c'est l'entrée en carrière pour les fils des bonnes familles locales et/ou les étudiants les plus brillants qui attirent l'œil des intendants de l'administration royale. M. Dichat de Toisinge<sup>10</sup>, le P. Astesan<sup>11</sup>, M. de La Tour<sup>12</sup> par leur famille ; M. de La Fléchère, M.

<sup>10</sup> Fils du sénateur.

<sup>11</sup> Fils du premier président du sénat de Savoie.

d'Arvillard, M. de Livet par leur formation universitaire ; et tous par leur jeune âge, ils ont au maximum 36 ans pour de La Fléchère et seulement 25 ans pour le plus jeune de la liste, le P. Astesan<sup>13</sup>, constituent le vivier du diocèse, un réservoir pas si conséquent que les évêques ont la mission d'alimenter et de pérenniser par l'attractivité des postes et des bénéfices dans leur diocèse. À l'autre bout de la chaîne, les plus âgés constituent la catégorie des « fidèles serviteurs à récompenser ». M. de Blonay, M. Videt et M. Duret, tous âgés de plus de 60 ans sont mentionnés dans la liste, plus pour postuler à quelques bénéfices en récompense de leur loyauté que comme évêques<sup>14</sup>.

Entre les deux, une dernière catégorie regroupe enfin les trois ou quatre ecclésiastiques véritablement candidats à la succession de Mgr Deschamps de Chaumont : bien formés, ils sont docteurs, habitués à tenir les postes clefs du diocèse de Genève-Annecy, ils sont vicaires généraux et, dans la force de l'âge et en bonne santé<sup>15</sup>, ils ont environ une quarantaine d'années. Les trois candidats les mieux placés se succèdent d'ailleurs dans l'enquête. Il s'agit de M. Riondel, de M. Biord et de M. Conseil. Les grands officiers allaient se disputer la place de *primus inter pares*. Leurs parcours universitaires les honoraient également, leurs postes respectifs de vicaires généraux ne les distinguaient pas, peut-être Michel Conseil possédait-il une courte longueur d'avance car il était à la fois vicaire général et official, leur âge les mettait en situation de prétendre tous les trois à la carrière épiscopale. Même si le chapitre semblait incliner vers la candidature de Jean-Claude Riondel demeuré grand officier pendant la vacance en qualité d'official, rien ne paraissait pouvoir les départager d'autant plus que le vicaire capitulaire Duret, revenu dans la course à la faveur du chapitre et des commentaires élogieux de l'intendant qui voit en lui « un habile théologien », « un confesseur accrédité », avec « une réputation intacte » et « une conduite irréprochable », ajoutait encore de l'indécision dans la conquête de la mitre. Alors que l'intrigue gagnait le diocèse de Genève-Annecy, le chapitre formait l'antichambre épiscopale d'où sortirait très vraisemblablement le futur évêque, le roi de Piémont-Sardaigne, Charles-

---

<sup>12</sup> Fils du comte, ambassadeur du roi de Piémont-Sardaigne en Espagne.

<sup>13</sup> Le jeune Dominicain Astesan est nommé à l'évêché de Nice au printemps 1764. Les rois de Piémont-Sardaigne continuent de nommer des réguliers alors que la pratique est éteinte en France au XVIII<sup>e</sup> siècle.

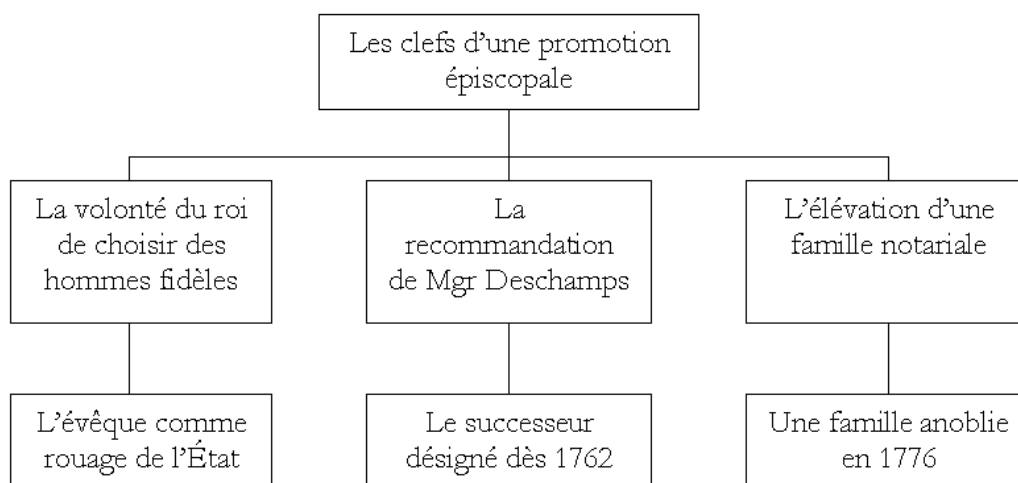
<sup>14</sup> La nomination de Michel Conseil à l'évêché de Chambéry en 1779 à l'âge de 65 ans n'infléchit pas la typologie, tant ce contre-exemple semble unique dans les diocèses savoyards du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>15</sup> L'intendant Depassier insiste beaucoup sur la santé des candidats dans son enquête envoyée à Turin, ce qui condamne les candidatures du promoteur, par ailleurs loin dans la hiérarchie des officiers épiscopaux et M. de Saumont dont « la corporature extrêmement pesante » s'accommode mal au vaste et pénible diocèse de Genève-Annecy alors sa double charge d'official et de vicaire général de l'archevêché de Tarentaise plaident par contre pleinement en sa faveur.

Emmanuel III, se détermine finalement entre la fin du printemps et le début de l'été 1764<sup>16</sup>.

Reste une inconnue à analyser pour mieux comprendre le choix royal de Charles-Emmanuel III. Mgr Deschamps de Chaumont s'est-il déterminé clairement pour désigner son successeur ? Son choix s'est-il fixé tôt dans son épiscopat ou revoit-il ses plans ? À l'aune de ces interrogations, la liste des évêques peut se réduire de quatre à deux candidats, en l'occurrence deux des vicaires généraux de Mgr Deschamps de Chaumont : les chanoines Michel Conseil et Jean-Pierre Biord. Deux sources accréditent cette hypothèse. Le testament de Mgr Deschamps de Chaumont en date du 6 juin 1752 met très clairement en avant le vicaire général Michel Conseil. S'agit-il, par la primauté accordée à Michel Conseil dans le testament de l'évêque, de suggérer ses mérites pour une promotion épiscopale : en somme d'en faire un héritier désigné au temporel comme au spirituel ? Une certitude, le vicaire général Conseil appartient au cercle restreint de Mgr Deschamps de Chaumont, une position d'autant plus incontestable que Michel Conseil est chanoine commensal. Il loge en effet dans une chambre de la résidence épiscopale et appartient *ipso facto* à la famille domestique de l'évêque. Pour Michel Conseil, l'adoubement lié à son intégration à la famille domestique épiscopale peut-il suffire à gommer des origines roturières *a priori* rédhibitoires pour une éventuelle promotion épiscopale ou la volonté royale de promouvoir des hommes qui doivent tout à la couronne l'emporterait-il ?

### Les mécanismes d'une promotion sociale



<sup>16</sup> F. Meyer explique dans les diocèses d'Annecy, Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne, les évêques sont obligatoirement sujets piémontais et leur premier geste est de prêter le serment de fidélité au duc, qui les nomme depuis l'*indult* de 1451.

Une seconde source éclaire sans équivoque les plans de succession échafaudés par Mgr Deschamps de Chaumont. La correspondance du prélat désigne sans l'ombre d'une hésitation le successeur de l'évêque de Genève-Annecy. À deux reprises, Mgr de Genève-Annecy expose son choix aussi bien dans sa correspondance privée que dans sa correspondance officielle. Dans une lettre adressée en 1762 à Mgr l'archevêque de Tarentaise, Mgr Claude-Humbert de Rolland (1749-1770), il couche sur le papier le nom de son vicaire général Jean-Pierre Biord qu'il désigne en ces termes : « Le meilleur choix et l'unique qu'on puisse faire est celui de M. le chanoine Biord, qui s'est illustré à Paris dans ses cours de Sorbonne et dans la paroisse du Palais où il fut tant regretté ». Le nom du chanoine Biord est donc déjà soufflé aux diocèses voisins. La recommandation prend un caractère plus officiel et donc beaucoup plus décisif au moment où l'évêque de Genève-Annecy fait part au pouvoir monarchique central turinois de son successeur désigné :

Monsieur,

Vous devés vous en prendre a des bontés pour moy qui ne discontinuent point de vôtre part, si je viens encor vous importuner de nouveau au sujet du placet cy joint, que je vous prie avec les plus vives instances d'appuyer et de présenter au Roy, sans me jeter dans un détail inutile et une répétition de tout ce qui y est amplement déduit ; Mais comme de certaines précautions, quoique justes et nécessaires par rapport au temporel ne diminuent en rien la bien plus pressante nécessité de certaines autres très intéressantes pour le spirituel, sur ce que vous me futes l'honneur de me marquer de la part du Roy dans le mois d'Août 1760 au sujet du successeur, que Sa Majesté m'autorisoit alors a désigner dans une certaine hypotèse quoique depuis cinq ou six semaines je me porte beaucoup mieux actuellement, que par tout le passé cy-devant, et cela par une revolution subite de temperament qui frappe tout le monde, et à la quelle je ne me fie guères pourtant ; comme de certaines précautions ne font pas mourir, et que mon stoïcisme chrétien ne s'en effraye guères, j'ai crû qu'à toutes bonnes fins, et pour me conformer aux intentions du plus pieux de tous les Roys, il étoit de mon devoir de luy annoncer par votre canal qu'au cas que le Seigneur vint à disposer de moy pour me succéder, Sa Majesté ne pourroit faire un meilleur choix que celui de Mr le Chanoine Biord mon second Vicaire général ; Les lettres cy-jointes qui ont déjà étéés au Bureau d'Etat, et qui peuvent y demeurer dépositées jointes à la présente en signe de mémoire, vous feront voir clairement, Monsieur, à quel haut degré d'estime il étoit déjà à Paris dans le cours de sa brillante et édifiante carrière de Sorbonne ; il y a peu de semaines que écrivant sur son compte, je le traittai d'homme unique, et cela sans rien hazarder sur la vérité la plus exacte. Je me tais donc puisque tout est dit, et qu'il ne reste qu'à vous renouveler les vives assûrances du Respect sans borne et de la parfaite reconnoissance avec lesquels j'ay l'honneur d'être...

Annecy ce 14 octobre 1762

Votre très humble et très obeissant serviteur Eveque de Geneve

À partir de ce moment, le roi, qui détient seul le pouvoir de la nomination épiscopale, tient entre ses mains le sort du chanoine Biord, qui, par la missive de son évêque, s'apprête à quitter la carrière du vicariat général pour embrasser une inattendue carrière épiscopale. En octobre 1762, Mgr

Deschamps de Chaumont vit encore et pour le chanoine Biord, l'attente dans l'antichambre épiscopale ne constitue pas pour autant le gage d'une promotion. Deux candidats restent donc en course pour le trône du diocèse de Genève-Annecy. Jean Nicolas recense pourtant trois candidatures au moment de la vacance du diocèse de Genève-Annecy. S'il compte lui aussi dans sa liste les candidatures des chanoines Conseil et Biord, il ajoute celle de Gaspard de Pignon, chanoine de Lyon et vicaire général de Vienne, la métropole de Genève-Annecy<sup>17</sup>. Ce postulant, originaire d'une famille noble d'Annecy, ne figure ni dans la correspondance de Mgr Deschamps de Chaumont ni sur la liste de l'intendant Depassier, ce qui réduit ses chances réelles d'accession à l'épiscopat.

#### 4. La nomination

Charles-Emmanuel III, roi de Piémont-Sardaigne, fixe son choix sur le chanoine Biord dont il présente la candidature à Rome le 17 mai 1764. Le monarque tranche *in fine* en faveur du chanoine Biord dans la course à l'épiscopat qui se livre avec le chanoine Conseil. Il affirme également la suprématie du pouvoir politique sur le chapitre cathédral d'Annecy, dont l'influence semble se cantonner au local. C'est également la confirmation du poids de l'enquête de l'intendant Depassier, un commis du pouvoir royal, dont les arguments portent plus que l'avis du chapitre cathédral. Le pouvoir politique se montre sensible à la réputation d'orthodoxie doctrinale et aux qualités d'administrateur du vicaire général Biord. Le choix royal valide enfin le successeur désigné par Mgr Deschamps de Chaumont de son vivant : l'élément clef de l'administration diocésaine depuis 1755.

La nomination de Jean-Pierre Biord détonne dans le corps épiscopal de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : un épiscopat exclusivement noble dans le royaume de France. La situation périphérique de la Savoie au sein des royaumes de Piémont-Sardaigne et de France explique seulement en partie un choix atypique qui promeut un membre d'une famille bourgeoise. Être évêque à la fin de l'Ancien Régime, c'est appartenir à la noblesse, et souvent l'ancienne noblesse dans le royaume de France, à l'image des Brienne, La Roche-Aymon, Talleyrand, Cicé, Lefranc de Pompignan ou de La Fare. L'argument vaut également pour les diocèses de Piémont-Sardaigne et notamment ceux de Savoie. Il est donc impossible de conclure que la situation

---

<sup>17</sup> En 1764 c'est l'abbé Biord, fils de notaire, qui est nommé évêque d'Annecy, dans une place que l'on croyait réservée à l'abbé de Pignon ; le choix royal, écrit l'avocat Mouchet, « a surpris tout le monde, heurté toute la noblesse... » (J. Nicolas, *La Savoie au XVIII<sup>e</sup> : noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978, t. II, p. 1071).

de confins du diocèse de Genève-Annecy promeut des évêques<sup>18</sup> d'extraction modeste : des évêques de second rang, serait-on même tenté de dire.

Le roi se détermine ainsi pour le chanoine roturier Biord, alors même que des candidats présentés à Charles-Emmanuel III offrent les qualités de la naissance. La nomination de Biord pose avec acuité et pour longtemps la question de la légitimité de son milieu social d'origine. L'oraison funèbre prononcée par François-Marie Bigex, vicaire général de Biord et vicaire capitulaire au cours de la vacance de l'évêché, revient d'ailleurs sur ce que Léon Buffet appelle « une sorte de lacune » à propos des origines sociales de Biord : « Le roi nomme pour évêque de Genève le prêtre modeste qui n'a pour lui que ses talents, ses travaux et ses vertus »<sup>19</sup>. La méritocratie parviendrait-elle à imposer la nouvelle autorité épiscopale sur les clientèles traditionnelles locales à savoir le parti nobiliaire de la cathédrale d'Annecy qui cristallise les aspirations de la noblesse savoyarde, une noblesse qui considère comme sien le trône épiscopal et la dignité de prévôt de la cathédrale ? A travers la nomination de Biord, se joue la question des rapports entre le pouvoir monarchique turinois et le clientélisme savoyard. Soucieuse de conserver des prérogatives anciennes, la société nobiliaire savoyarde mobilise ses réseaux pour, dans un premier temps, écarter les candidats Biord et Conseil ; quelle serait alors, dans un deuxième temps, son attitude après la nomination d'un roturier sur un siège épiscopal demeuré très longtemps la chasse gardée de la noblesse savoyarde ? Le chanoine et vicaire général Biord en passe de devenir évêque mesure les crispations et les oppositions annéciennes, ce qui explique certainement sa retenue et son humilité lorsqu'il apprend sa nomination. Sa promotion épiscopale ne signifie pas l'aboutissement logique d'un jeu d'alliances, de clientèles et de patronages qui conduit naturellement les étudiants bien nés de Saint-Sulpice et de la Sorbonne à la mitre et à la crosse qui leur étaient promises. Il faudrait ici sans cesse montrer des compétences dans une tension permanente entre les railleries des ecclésiastiques nobles locaux déçus et les attentes d'une administration monarchique à l'origine de la promotion épiscopale. La lettre du 22 mai 1764 adressée par le nouvel évêque Biord à Turin manifeste bien que le prélat prend acte de l'ampleur de la tâche qui l'attend :

Monsieur,

Il me seroit difficile de vous exprimer qu'elle a été ma surprise aux premiers indices de ma nomination à l'Eveché de Geneve que vous avez eu la bonté, Monsieur, de m'annoncer ; j'ai vû des ce moment se reunir sous un meme point de vuë tout ce qui étoit le plus capable de me faire sentir mon insuffisance à remplir une place aussi distinguée, et qui me demanderoit des talents, des qualités et des vertus dont à peine puis-je montrer l'ombre et l'apparence ; moins je trouve de merite de ma part dans le

---

<sup>18</sup> Il suffit de rappeler les grands noms qui se succèdent sur le trône épiscopal de Genève-Annecy : de Granier, de Sales, d'Arenthon d'Alex, de Rossillon de Bernex et Deschamps de Chaumont.

<sup>19</sup> F.-M. Bigex, *Oraison funèbre de Monseigneur Biord*, Annecy, 1785.



choix de Sa Majesté ; plus je sens ce que je dois à l'exces de ses bontés ; et comme je ne puis lui exprimer que bien foiblement ce que je sens au fond du cœur, je vous prie, Monsieur, en lui présentant cette lettre, de vouloir bien être vous-même l'interprète de mes sentiments, et de lui temoigner toute ma sensibilité à ses graces, l'étenduë de ma reconnoissance, et mon desir empressé de répondre à ses vuës par une fidelité constante à tous mes devoirs, et une exactitude scrupuleuse à les remplir ; ce seroit encore un surcroit d'obligation que je vous aurois, Monsieur, si vous vouliez bien me donner les ordres de sa Majesté pour le tems ou elle agréera, que j'aïlle me mettre à ses pieds pour la remercier en personne. Quant aux pieces que vous m'avez fait l'honneur de me demander, Monsieur, vous en trouverés cy joints les originaux et les extraits authentiques dûement legalisés ; et si ceux-cy peuvent suffire pour envoyer à Rome, j'espere que vous aurés la complaisance de retenir les premiers ; je n'ais pas crû au reste qu'il fût question de faire legaliser les originaux des lettres de prétrise, et des patentes du doctorat, qui portent par eux-mêmes leur authenticité.

La grace qui me reste encore à vous demander, Monsieur, et que je mettrai au dessus des autres ; c'est que vous vouliez bien par une suite de vos bontés continuer à me menager par vos bons offices la protection speciale du Roi, qui m'est plus necessaire, qu'à tout autre pour le gouvernement du grand diocese congié à mes soins ; et après cela Monsieur, je n'aurai plus rien à desirer ; que de pouvoir vous convaincre qu'on ne sauroit rien ajouter aux sentiments de la vive reconnoissance et du profond respect dont je suis penetré, et avec lesquels je ne cesserai jamais d'avoir l'honneur d'être

Annessy ce 22 may 1764, Votre très humble et très obéissant serviteur, Biord  
chanoine

Des difficultés multiples émaillent le temps de la prise en main du diocèse par Mgr Biord. Le temps de l'initiation à l'épiscopat pose avec acuité la question de l'affirmation de l'autorité épiscopale qui affronte des résistances de poids aussi bien parmi les ecclésiastiques, le chapitre cathédral en tête, que parmi les autorités civiles. De la défense de prérogatives remises en cause peut dépendre le ton donné à un épiscopat. Mgr Biord évolue alors dans un temps stratégique. Il doit affirmer la position épiscopale sans diviser, il doit transiger sans s'affaiblir, il doit réunir sans forcer l'unité. Tel un équilibriste, Mgr Biord quitte la solide assise de la plateforme turinoise pour s'avancer sur le fil des résistances locales prêtes à faciliter la chute d'un évêque qui n'était pas le candidat des élites savoyardes.

Mgr Biord consacre d'ailleurs les premières pages du premier volume de ses *Mémoires* à ce qu'il nomme « Relation d'un différend entre l'évêque et la cathédrale sur la manière dont l'évêque devoit paraître en assistant aux offices, sermons et processions ». Une partie du chapitre cathédral désapprouve le choix royal qui s'est départi du clientélisme traditionnel local pour suivre en premier l'avis de Mgr Deschamps de Chaumont. Forcés et contraints de se soumettre au choix de Charles-Emmanuel III, plusieurs chanoines sous la conduite du prévôt Vidomne Macognin de Saint-Ange optent pour la stratégie de la résistance. Les questions protocolaires entre l'évêque et le chapitre donnent au second un motif de provocation et de défi. Le prévôt affirme à cette occasion les prérogatives du chapitre et conteste avec force celles de

l'évêque qui *ipso facto* n'occupe pas dans les premiers mois de son épiscopat la place qui devrait être la sienne :

Quelques jours après ma prise de possession de l'Evêché, je rencontrai la fête de la Nativité de la S<sup>te</sup> Vierge, jour auquel se fait la procession générale pour l'accompagnement du vœu de nos Augustes Souverains je m'étais proposé d'y assister, mais (...) je fus obligé de m'en dispenser parce que je n'avais encore point l'habit de Chœur, sans lequel le Chapitre prétendoit que je ne pouvois y paraître ce que d'ailleurs Mr. Le prévôt malgré les représentations que lui firent plusieurs des Chanoines ne voulut pas mériter l'honneur d'officier à cette solennelle procession.

Me trouvant encore sans habits de Chœur à la Toussaint, le Chapitre, ensuite de la proposition que j'en avait fait faire, me fit savoir que je ne pouvois assister ce jour là ni aux offices ny au sermon et que même aiant l'habit de Chœur, je ne pouvois porter la Croix pastorale à découvert sur le Camail.

Cette prétention du Chapitre m'aïant paru contraire aux prérogatives de la dignité Episcopale, je consultai plusieurs personnes à Turin et à Rome et à Chambéry qui toutes la trouvèrent ridicule, et me regardèrent comme obligé à ne me pas départir du Droit de paraître avec l'insigne distinctif de la dignité Episcopale.

Un bras de fer s'engage alors entre Mgr Biord et son chapitre. La situation du prélat annécien contraste complètement avec celle rencontrée par Mgr de La Fare lors de sa prise en possession du diocèse de Nancy en 1787 qu'il commente en ces termes : « Je suis à Nancy depuis près d'un mois. C'est un séjour agréable : la ville, ma maison, le pays, tout me plaît ; on m'y témoigne estime et attachement. C'est le moyen de m'attacher ! ». Estime et attachement pour Mgr de la Fare, contestation et raillerie<sup>20</sup> pour Mgr Biord, la noblesse du premier forme le sésame naturel vers l'épiscopat, la roture du second constitue l'argument décisif d'une cabale élaborée depuis la mort de l'évêque précédent en 1763. L'ordonnancement social de la société d'ordres d'Ancien Régime ne s'accommode guère de l'établissement de la méritocratie comme mode de désignation à un poste, devrait-on plutôt dire à un rang, perçu comme l'unique apanage de la noblesse y compris dans les confins de la Savoie de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Si les querelles protocolaires forment une caractéristique des relations ecclésiastiques d'Ancien Régime, la situation impose à Mgr Biord de déterminer un compromis qui n'altère ni le prestige ni l'autorité épiscopale et qui replace le chapitre cathédral sous la conduite de l'évêque. Le prélat évite l'affrontement direct et procède au moyen d'une conciliation écrite, des échanges de mémoires avec le chapitre cathédral, pour établir un *modus vivendi* entre les deux parties.

---

<sup>20</sup> Roger Devos aborde cette question dans ses notes manuscrites à l'Académie salésienne. Il explique que « la noblesse avait vu avec peine la nomination de Mgr Biord et plusieurs chanoines entre autres le prévôt avaient plaisanté à ce sujet. On suspendit à la porte de l'évêché des ustensiles de maçonnerie parce qu'il [Mgr Biord] était né dans un pays de maçons ».

Promu par le roi de Piémont-Sardaigne, il n'hésite d'ailleurs pas à porter la décision à Turin dans le cas où le conflit demeurerait dans une impasse. L'idée consiste à prendre la main de manière significative sur le chapitre sans s'exposer à un conflit direct. Il convenait alors d'étouffer la résistance interne au clergé sans risquer de briser la nouvelle dynamique pastorale donnée au diocèse par la lettre du 13 août 1764 et relayée par l'annonce dans la foulée d'une visite générale<sup>21</sup> que le diocèse attendait depuis plus d'un demi-siècle. Finalement, le chapitre cathédral accepte la conciliation épiscopale et entérine à l'assemblée de la Septuagésime de 1765 un projet de convention qui fixe clairement dans le registre capitulaire le protocole observé par l'évêque et le chapitre lors des offices, sermons et processions.

Les intrigues et conflits au sein du haut-clergé annécien ne pouvaient et ne devaient nuire à la potentialité réelle d'une revitalisation du diocèse menée par l'évêque en personne, redevenue la figure du pasteur idéal du concile de Trente à l'image de l'archevêque de Braga, Bartholomée des Martyrs, qui sillonne les espaces ruraux de son archidiocèse, « ces Indes intérieures », pour redonner à la religion catholique tout son éclat. La teneur de la lettre<sup>22</sup> de Mgr Biord à ses fidèles imprime une forte dimension pastorale à l'épiscopat qui débute. Deux priorités se dégagent nettement. Le nouvel évêque met l'accent sur la nécessité d'édifier le peuple chrétien du diocèse, une volonté qu'il entend appuyer sur la visite épiscopale. Mgr Biord insiste ensuite longuement dans la seconde partie de sa lettre sur le combat à mener contre le protestantisme aux marges septentrionales<sup>23</sup> du diocèse directement en contact avec Genève présentée comme la Babylone protestante.

Mgr Biord ne subit pas seulement l'opposition des ecclésiastiques. Les autorités civiles profitent du « temps de l'initiation » pour redessiner les limites du pouvoir religieux au sein de la monarchie absolue piémontaise. Le différend porte ici sur la titulature du prélat que l'administration turinoise entend corriger à la lumière du nouveau contexte théologico-politique reconnu par le traité de Turin de juin 1754 entre la République de Genève et le royaume de Piémont-Sardaigne. Le premier officier du bureau des Affaires internes de Turin, monsieur Mazé, s'interroge ainsi sur le bien-fondé du titre de « prince de Genève » revendiqué par le nouvel évêque de Genève dans son mandement sur l'annonce de la visite générale du diocèse en septembre 1764. Le baron Foncet informe d'ailleurs Mgr Biord des difficultés liées à ce titre

---

<sup>21</sup> Mgr Biord inaugure les visites pastorales de son diocèse dès le mois de septembre 1764, c'est-à-dire dans les premières semaines de son épiscopat. Les registres conservés aux Archives départementales de Haute-Savoie montrent parfaitement le zèle pastoral déployé par le prélat dans les premières années de son épiscopat. ADHS, 1G127 à 1G130.

<sup>22</sup> ADHS, SA 172-54 : « lettre pastorale de l'évêque de Genève Jean-Pierre Biord à l'occasion qu'il prit possession de son évêché ».

<sup>23</sup> Il s'agit de la partie nord de la province savoyarde de Genevois à savoir les bailliages de Gaillard et de Ternier, limite nord du diocèse de Genève-Annecy avec la république protestante de Genève.

dans une lettre du 14 septembre 1764. Le vicaire général Biord, le roturier, c'est-à-dire l'homme sans titre, devenu évêque, ferraille à l'aube de son épiscopat pour conserver le titre que sa nouvelle fonction enfin lui conférait. Mgr Biord expose d'ailleurs clairement les enjeux de ce combat dans ses *Mémoires* :

Avant de commencer mes visites, j'avois donné un Mandement général imprimé pour en faire l'Annonce, et prescrire les Règles qui convient y être observées et j'envoiai plusieurs Exemplaires de ces Mandements à Mr. Mazé premier officier du bureau d'État interne pour le faire présenter au Roi à Messieurs les Ducs de Savoie et de Chablais et aux Ministres des différens départements.

Ensuite sans doute semblable difficulté qui avoit déjà été faite par Mr. le premier président Caissotis sous mon prédécesseur à l'occasion d'une thèse qui lui était dédiée, et où Mr. le premier président voulu faire mettre en titre *Episcopo Genevensi et principi*, Mr. Mazé se met dans le cas de faire aussi ses observations sur le titre de mon Mandement, où j'avois pris la qualité d'Evêque et Prince de Genève. La chose fut portée au Roi, qui, après en avoir conféré avec les Ministres, fit cesser les difficultés de Mr. Mazé, en lui ordonnant de laisser mon Mandement tel qu'il était, et de ne plus m'inquiéter sur la qualité de Prince de Genève, le tout passa à la Cour, sans que j'en eus eu aucun avis, que Mr. le Baron Foncet qui donna avis et qui contribua beaucoup à applanir la difficulté qu'on élevoit.

## 5. La difficulté d'être évêque : de l'importance des réseaux, le clan septimontain

À son retour à Annecy, Mgr Biord prend possession de son évêché. Il est le nouvel homme fort du diocèse. En dépit des oppositions, et en premier lieu celle de son chapitre cathédral, le temps de l'action semble venu. Dans cette perspective, le prélat s'attelle à former son équipe épiscopale car, pour diriger le diocèse de Genève-Annecy, il lui faudrait s'appuyer sur des hommes de confiance ou à défaut, sur des ecclésiastiques expérimentés. Un enjeu fort de l'épiscopat qui commence se dessine, il faudrait pour Mgr Biord constituer une équipe, s'entourer de collaborateurs et développer des réseaux, hors de la sphère naturelle septimontaine, d'où était originaire l'évêque.

Approcher les réseaux de l'évêque, c'est entrer par un kaléidoscope dans des relations d'homme à homme qui cheminent ici de l'altesse royale au notaire du gros bourg de Samoëns. L'idée de réseau repose également sur des liens forts qui unissent des hommes prêts à s'aider, à intercéder, à travailler ensemble à des desseins jugés dans l'intérêt du groupe ou/et dans l'intérêt général. Dans cette perspective, la correspondance épiscopale constitue le marqueur essentiel de l'étude, car elle est à la fois l'instrument de construction du réseau, son vecteur – elle active et entretient le réseau – mais aussi son révélateur – elle fait apparaître le locuteur et le destinataire dans la plupart des cas. Pour l'historien, la tâche la plus ardue est alors de discerner et de distinguer ce qui relève des liens d'homme à homme et à quel degré, ainsi que

ce qui relève de la correspondance liée à la fonction, ici celle d'évêque. Le questionnement porte alors sur la nature du réseau : familial, amical, fonctionnel ou encore intellectuel, c'est là tout l'enjeu de notre étude.

Si un véritable réseau existe autour de l'évêque Biord au temps de sa nomination en 1764, il faut l'envisager à l'échelle d'un clan, le clan septimontain constitué de familles parentes et alliées en l'occurrence les Biord, Gerdil, Duc, Duboin<sup>24</sup>, Bardy, Raphet<sup>25</sup>, de Thiollaz ou encore Vagnat. On peut proprement parler d'un système matrimonial réduit numériquement mais dynamique socialement. L'alliance des bonnes familles locales élabore les fondations solides d'un réseau familial, qui a vocation de promouvoir socialement. Les Biord incarnent l'exemple le plus abouti par la promotion dans la même génération à l'épiscopat pour Jean-Pierre et au sénat de Savoie pour son frère aîné Paul-Joseph, qui devient même comte de Seynod et de Châteaueux en 1776. Là où traditionnellement la bourgeoisie diocésaine de robe ou de la marchandise fournit des collaborateurs à l'évêque, la nomination de Jean-Pierre Biord marque l'intrusion d'un groupe social nouveau sur la scène épiscopale, à l'image des « hommes nouveaux » décrits par Michel Cassan sur son étude sur les officiers moyens<sup>26</sup>. Entre 1760 et la Révolution, les familles septimontaines réussissent socialement dans les sphères religieuses comme laïques ce que les émigrants savoyards, à l'image de Duboin riche émigré à Augsbourg qui finance la construction de l'école de Samoëns dans la seconde moitié des années 1710, ont réalisé dans les terres étrangères de Bavière ou d'Autriche-Hongrie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Pour la plupart, ces familles appartiennent à la bourgeoisie robine issue du notariat. Le père et le grand-père de l'évêque, répondant tous deux au nom de Joseph Biord, occupent la fonction de notaire à Samoëns ; tout comme Claude-François Duc, lui aussi notaire à Samoëns et époux de la sœur de l'évêque Joseph-Françoise. Elles cumulent également les bénéfices locaux et notamment ceux de la collégiale à l'image de Pierre-Joseph Duc, chanoine de la collégiale en 1728, puis sacristain de 1743 à sa mort en 1761 ou encore Jean-Antoine Bardy, lui-aussi chanoine de la collégiale à partir de 1730. Impulsé par la promotion sociale des frères Paul-Joseph et Jean-Pierre Biord, le clan septimontain met fin à l'exclusivité des carrières locales pour entrer dans un système de promotion à échelle régionale qui déborde même du diocèse et dont le centre est désormais le siège même de l'épiscopat à Annecy.

---

<sup>24</sup> Le notaire de Samoëns Pierre-Humbert Duboin est le parrain de Jean-Pierre Biord.

<sup>25</sup> Marie-Joseph, sœur de l'évêque Biord, se marie avec maître Michel-Joseph Raphet. Ce dernier est notaire à Thiez, situé dans la vallée de l'Arve, à une dizaine de kilomètres de Samoëns. Cette alliance renforce l'idée d'un noyautage par quelques familles de la fonction notariale au sein d'une large partie de la province de Faucigny : vallée de Haut-Giffre et vallée de l'Arve (L. Buffet, *art. cit.*, p. 13-14).

<sup>26</sup> M. Cassan, dir., *Offices et officiers « moyens » en France à l'époque moderne : profession, culture*, Limoges, 2003.

Protégé de l'évêque précédent Mgr Deschamps de Chaumont, dont l'intercession est décisive dans l'élévation du rang de vicaire général à celui d'évêque, Mgr Biord endosse à son tour le rôle de protecteur. De maillon important du réseau épiscopal précédent, il devient le maillon central d'un réseau qu'il a désormais la tâche de diriger, de construire et de déconstruire. À la tête du clan septimontain de par le rayonnement de sa fonction, Mgr Biord tenait en ses mains l'avenir des meilleurs éléments du clan septimontain. Par sa promotion, il devenait le catalyseur potentiel des carrières des Septimontains les plus prometteurs. Dans un système hiérarchique pyramidal qui enchevêtre plusieurs niveaux de décision en fonction de l'échelle de rayonnement de la position occupée, le clan septimontain touchait le sommet de la pyramide diocésaine, porteuse d'avenir, mais aussi d'âpres luttes avec les réseaux concurrents<sup>27</sup>. Dans les rangs ecclésiastiques avec en première ligne les chanoines ou encore les supérieurs des couvents, comme dans les rangs civils avec les familles de magistrats du sénat de Savoie par exemple, l'opposition s'annonce forte, les conflits latents et les meilleures places disputées.

Symbole du mérite universitaire et du service loyal de la monarchie piémontaise, Mgr Biord n'établit pas une stratégie de promotion sociale du clan septimontain sur le rapport de force ou par des choix ostensiblement imposés par la force. Il mise plutôt sur la qualité du *cursus* universitaire qui, elle seule, est susceptible de contrecarrer les arguments des réseaux concurrents. Il sait pertinemment qu'une carrière ecclésiastique diocésaine de premier plan passe par de nécessaires études universitaires sanctionnées par un doctorat en théologie ou en droit. Il oriente ainsi les candidats du clan septimontain vers les universités nécessairement hors du diocèse de Genève-Annecy, qui n'en bénéficie pas, à l'instar du diocèse de Maurienne et de l'archidiocèse Tarentaise. Pour briguer les postes de la curie épiscopale, le sésame passait par Paris, Turin, Valence ou Avignon. Pour l'étudiant savoyard, le dilemme est permanent. Faut-il faire le choix de Paris et de la notoriété du séminaire de Saint-Sulpice et de l'université de la Sorbonne, véritable fabrique à évêques ou est-il plus pertinent de prendre le chemin de la Superga pour inscrire son parcours universitaire et rendre des services à son évêque protecteur, au plus près d'un pouvoir et d'une cour de Turin que vous serez vraisemblablement amené à servir ? L'évêque intervient ainsi directement à Turin espérant ainsi accélérer le parcours de son neveu Jean-Joseph Raphet<sup>28</sup>. Il adresse une lettre datée du 30 juin 1765 à destination du bureau des Affaires internes dans la perspective d'obtenir une dispense d'âge auprès de Rome pour la prêtrise dès septembre<sup>29</sup>, afin que son neveu intègre les rangs de la Superga dès le mois

---

<sup>27</sup> Comme l'explique clairement F. Meyer, « l'évêque sait qu'il a face à lui, et parfois contre lui, d'autres élites qui se pensent autrement qu'au service de son diocèse ».

<sup>28</sup> Fils de sa sœur Marie-Josephite Biord et de maître Michel-Joseph Raphet, notaire à Thiez.

<sup>29</sup> Il est ordonné prêtre le 21 septembre 1765, ce qui atteste de l'efficacité de l'intervention de l'évêque.

d'octobre 1765. Le 8 novembre 1766, le président Caisotti adresse à Mgr Biord un rapport satisfaisant sur les études du neveu Raphet à la Superga. Docteur en théologie et en droit de Turin, Jean-Joseph Raphet occupe ensuite un poste de professeur de théologie au collège d'Annecy. Il est nommé chanoine de la cathédrale le 1<sup>er</sup> janvier 1767 et inaugure le renouvellement du chapitre cathédral, une mutation que Mgr Biord opère pour désamorcer et même éliminer l'opposition d'une partie du chapitre cathédral. L'idée consiste à faire nommer des membres du réseau de l'évêque afin d'équilibrer, voire infléchir les rapports de force au sein du chapitre en faveur de l'évêque. Dans le cas de Jean-Joseph Raphet, seule sa mort intervenue prématurément le 4 octobre 1768 brise une carrière que l'oncle-évêque semblait avoir prise en charge.

Si le poulain change, la stratégie épiscopale demeure identique. Mgr Biord place ses espoirs sur un autre neveu, lui aussi issu du clan septimontain, Jean-François Duc. Ce dernier est orienté vers Avignon, où il obtient un doctorat en théologie le 1<sup>er</sup> août 1774. Vicaire à Douvaine en 1776, là même où son oncle avait débuté sa carrière ecclésiastique dans le diocèse de Genève-Annecy en 1751, il devient chanoine de la cathédrale le 21 mai 1778 à l'intérieur d'un chapitre considérablement remanié à cette date par l'oncle-évêque, qui en cette fin des années 1770 dispose d'un chapitre cathédral à sa main ou presque, comme nous le montrera l'étude du chapitre cathédral sous l'épiscopat de Mgr Biord un peu plus loin dans ce texte. Il gravit un à un les échelons le conduisant à la curie épiscopale qu'il intègre en tant que vice-procureur fiscal. En 1779, Mgr Biord entreprend la fondation d'une bourse pour les pauvres écoliers du diocèse<sup>30</sup>. Il s'inscrit dans la veine de ses prédécesseurs Mgr Jean d'Arenthon d'Alex<sup>31</sup> et Mgr Michel-Gabriel Rossillon de Bernex<sup>32</sup>, eux-mêmes instigateurs de bourses à destination des pauvres prêtres du diocèse. Il place à sa tête, à une fonction de confiance en l'occurrence le poste de procureur, son neveu. Ce dernier pilote alors le fonctionnement financier de la bourse qui s'appuie sur des bienfaiteurs locaux laïcs et ecclésiastiques :

---

<sup>30</sup> Mgr Biord obtient les lettres patentes royales de Victor-Amédée III le 26 janvier 1779, qui sont enregistrées le 8 février de la même année au Sénat de Savoie (ADHS, 5G1 et 5G2).

<sup>31</sup> Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève Annecy de 1661 à 1695, institue la bourse cléricale ou bourse des pauvres clercs. Le but de cette bourse est de financer tout ou partie la formation de 50 à 60 ecclésiastiques au séminaire pour une période de 2 ans (ADHS, 3G).

<sup>32</sup> Dans le même esprit, le successeur de Jean d'Arenthon d'Alex, Monseigneur Rossillon de Bernex (1697-1734) crée à la date de 1715 la bourse de l'hospice ou bourse des pauvres prêtres ou infirmes. L'objectif de cette fondation est d'assurer un entretien digne aux prêtres les plus pauvres du diocèse qui survivent tout juste grâce à la portion congrue (ADHS, 4 G).

Si la cession du capital est entérinée le 20 décembre 1779 à quatre heures de l'après-midi au palais épiscopal, la collecte des premiers deniers remonte à l'année 1772, comme le révèle le document de cession pour la bourse des pauvres écoliers. Ainsi, la somme réunie s'élève à 11 016 livres et 3 deniers. Le chanoine de la cathédrale Jean François Duc en accepte la rétrocession en vertu de son poste de procureur de la bourse, poste qu'il occupe par acte du 22 mars 1779.

À la lumière de la carrière de Jean-François Duc, c'est tout le fonctionnement d'un réseau dirigé par l'évêque qui s'éclaire ; peut-on aller jusqu'à parler « népotisme utile » selon l'expression de Jean de Viguierie, un népotisme au service de la bonne administration du diocèse par un personnel de qualité qui tend à se professionnaliser encore davantage au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme l'indique Frédéric Meyer.

Un troisième exemple illustre bien la promotion des Septimontains au sein de la curie épiscopale, véritable réservoir de postes convoités exclusivement aux mains de l'évêque. La carrière de Claude-Joseph Vagnat confirme la promotion des familles de Samoëns au sein de la hiérarchie ecclésiastique du diocèse de Genève-Annecy. Elle suit scrupuleusement un *cursus* déterminé vers les meilleures places du diocèse. Le parcours débute hors du diocèse, par des études en Avignon, où Claude-Joseph décroche un doctorat en théologie le 22 février 1773. L'étape suivante consiste à intégrer le chapitre cathédral, qui exige soit la noblesse soit un doctorat. La filière Biord promeut un clan roturier et brigue les canonicats grâce au sésame délivré par le titre de docteur. Claude-Joseph Vagnat devient chanoine du chapitre cathédral du diocèse de Genève-Annecy le 24 février 1779. Installé dans la capitale du diocèse, les portes de la curie épiscopale ne tardent pas à s'ouvrir. Le 14 février 1780, Mgr Biord nomme son protégé au poste de vice-official, puis official du 1<sup>er</sup> mars 1781 à 1784 et à nouveau pendant la vacance entre 1785 et 1787.

Avec l'accès à l'épiscopat de Jean-Pierre Biord en 1764, deux réseaux se rencontrent : le clan septimontain et le réseau épiscopal centré à Annecy. Devenu la tête du second, Mgr Biord travaille à la promotion du premier. Pourtant, tout n'est pas aussi évident au moins dans les premières années de l'épiscopat, car devenir évêque, c'est hériter d'une équipe épiscopale en place.

En 1764, Mgr Biord dispose d'une curie épiscopale bien rodée aux exigences de l'administration d'un diocèse. Il connaît bien ses officiers qui pendant près d'une décennie l'ont côtoyé au sein de la curie épiscopale de Mgr Deschamps de Chaumont. Ils appartiennent également tous au chapitre cathédral qui a révélé ses divisions et ses partis au cours de la vacance. L'avènement du nouvel évêque marque donc davantage une redistribution, un remaniement dirait-on aujourd'hui à propos d'un gouvernement, de la hiérarchie ecclésiastique diocésaine. Comme tout bouleversement au sein d'une organisation, elle débouche sur des promotions, mais aussi des relégations, à l'image des vicaires Buaz et Vidomme de Macognin de Saint-Ange. La curie épiscopale désignée en 1764 constitue une curie de conciliation



et de transition d'un évêque soucieux d'assurer dans la douceur le changement à la tête du diocèse.

Finalement, la dynamique de promotion du réseau septimontain se développait à peine, les « créatures » de l'évêque se préparaient encore en coulisse sur le banc des universités, l'éclosion se ferait plus tard et marquerait alors une inclination de l'épiscopat car l'évêque ne disposerait plus alors de collaborateurs mais d'hommes de l'évêque façonnés par un plan épiscopal et promu par l'évêque en personne.

## 6. Le chapitre cathédral : la nouvelle clef de voûte du réseau épiscopal

Le chapitre cathédral de Genève se compose de trente chanoines et continue de revendiquer un rayonnement que pourtant il n'a plus depuis le départ de Genève en 1534. Pépinière de la curie épiscopale, il forme également le théâtre privilégié des divisions et des luttes entre les ecclésiastiques ambitieux du diocèse qui se disputent les meilleurs postes et les bénéfices à distribuer. Un front contre l'évêque Biord existe manifestement au début de son épiscopat. L'évêque multiplie à cet effet à l'égard du chapitre les gestes de conciliation, car le renouvellement de ce dernier est forcément lent<sup>33</sup>. Il faudra donc du temps à l'évêque pour modeler un chapitre plus à sa main. Mgr Biord conserve ainsi parmi ses officiers les deux candidats malheureux du chapitre à l'épiscopat. François Vivian se voit confirmer dans sa fonction de vicaire général, comme l'est Jean-Claude Riondel dans celle d'official. De la même manière, l'évêque opte pour la voie du dialogue à propos du différend qui l'oppose avec son chapitre au sujet du protocole à respecter lors des processions, sermons et offices. Au début de l'épiscopat, le prélat n'est pas en situation de révolutionner le principal bastion de résistance ecclésiastique de son diocèse. Mgr Biord privilégie la voie du moyen terme. Il introduit donc progressivement ses hommes au sein du chapitre et marque de la sorte son autorité croissante sur le corps des chanoines. C'est le temps de l'affirmation de l'évêque avec un moment clef que constituent les années 1770-1771<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> « L'aire de chaque chapitre, limité à un secteur social déterminé et en principe au domaine urbain, se trouvait élargie par les relations de parenté et le jeu subtil des recommandations, notamment pour les places de collation extérieure. La composition du groupe n'en était pas modifiée pour autant, car en toutes circonstances les critères sociaux pesaient de tout leur poids dans le choix de nouveaux chanoines. Les membres « étrangers » des chapitres urbains avaient la même origine : leurs parents exerçaient dans des villes secondaires ou dans les chefs-lieux ruraux les professions de notaires, fermiers seigneuriaux ou agents de grosses abbayes. Ainsi les Coppier, d'Abondance, les Biord, de Samoëns, ou les Conseil, de Megève, s'introduisirent dans les deux chapitres d'Annecy grâce à de solides protections et des mérites reconnus » (J. Nicolas, *op. cit.*, t. I, p. 260).

<sup>34</sup> Les années 1770-1771 constituent un tournant au sein du chapitre cathédral d'Annecy car la mort du prévôt, la figure emblématique du chapitre, engendre des changements profonds dans le rapport de force entre l'évêque et le chapitre.

À la mort de Mgr Biord le 11 mars 1785, près de 70% du chapitre a été renouvelé soit 21 places sur 30. Seul un chanoine dans l'ordre d'ancienneté de 1764, le chanoine Étienne Marchant, alors 9<sup>e</sup>, figure encore dans le chapitre en 1785 et il ne semble à aucun moment jouer un rôle déterminant dans le service ou l'opposition à l'évêque. En 1785, le temps a fait son œuvre. Il convient de définir alors à partir de quelle date l'évêque Biord renforce son autorité et son rayonnement sur le chapitre cathédral. Deux questions restent alors en suspens : combien de chanoines ont occupé tour à tour les 21 places laissées vacantes au cours de l'épiscopat Biord ? Quelle part des places vacantes l'évêque parvient-il à donner à ses hommes ? L'exercice s'avère difficile car je ne suis pas en mesure de montrer les relations de l'évêque Biord au cours de son épiscopat avec chacun des chanoines du chapitre cathédral. Il revêt néanmoins un véritable intérêt, car il permet une mesure même imparfaite de l'affirmation de l'autorité épiscopale sur le chapitre par l'intégration des hommes de son réseau.

Vingt-neuf nominations de chanoines interviennent au cours de l'épiscopat de Mgr Biord (1764-1785), dix chanoines des évêchés précédents<sup>35</sup> restant en place au-delà de la date de 1785. Au final, ce sont donc trente-neuf chanoines qui composent le chapitre cathédral au cours de l'épiscopat de Mgr Biord. Lançons-nous dans l'exercice quelque peu périlleux de l'analyse des recompositions qui s'opèrent entre 1764 et 1785. Une fois rappelé la quasi impossibilité d'établir clairement les relations entre l'évêque et chacun des chanoines du chapitre cathédral, tentons de déchiffrer l'éventuelle constitution d'un réseau pro-épiscopal au sein du chapitre, ce qui traduirait le retournement de la position du chapitre cathédral, sinon anti mais pour le moins résistant et récalcitrant à l'affirmation de l'autorité épiscopale en 1764.

Identifier les « hommes de l'évêque » forme l'objectif défini pour cette étude. Sur les 29 entrants entre 1764 et 1785, 10 à 13 peuvent être classés dans la catégorie des hommes de l'évêque. Pour réaliser cet essai typologique, trois critères sont retenus : la parenté avec l'évêque, le lien avec Samoëns et la promotion dans la curie épiscopale – l'espace réservé de la faveur épiscopale. Parmi les chanoines, plusieurs incarnent sans aucun doute les hommes de l'évêque. C'est le groupe des neveux et des familles du clan septimontain. Quatre chanoines forment ce groupe : Jean-Joseph Raphet, un neveu de l'évêque, Claude-François de Thiollaz, un cousin germain de Mgr Biord, Jean-François Duc, un autre neveu du prélat et enfin Claude-Joseph Vagnat, un natif de Samoëns. Le premier, envoyé et recommandé à la Superga par l'évêque en personne, décède le 4 octobre 1768, soit deux ans seulement après l'obtention de son canonicat. Le plan de carrière échafaudé depuis le palais épiscopal ne peut donc pas se concrétiser totalement. La nomination des trois suivants intervient plus tard dans l'épiscopat à la date de 1778, un moment où

---

<sup>35</sup> Sur les dix, trois se maintiennent ou parviennent à intégrer la curie épiscopale : le vicaire général et official Michel Conseil, l'official Jean-Claude Riondel et le vicaire général Jean Puthod.

l'autorité et le rayonnement de Mgr Biord lui autorisent plus facilement de renforcer son réseau au sein même du chapitre. Les trois intègrent d'ailleurs la curie épiscopale. Claude-François de Thiollaz<sup>36</sup> accède à la fonction de vicaire général le 16 février 1780. L'évêque le recommande sans davantage de précision à Turin par une lettre du 24 juin 1781. Brigue-t-il en son nom un bénéfice pour asseoir sa carrière ecclésiastique, vraisemblable à défaut de pouvoir l'affirmer ? À la fin de 1770 déjà, Mgr Biord sollicite auprès de l'évêque d'Orléans la collation pour l'abbé de Thiollaz «de la petite communauté de Saint-Sulpice» du prieuré de Léaz, terre de Belley, vacant depuis la mort du chanoine Rendu, et en vertu des accords entre les royaumes de France et de Piémont-Sardaigne.

Jean-François Duc devient pour sa part vice-procureur fiscal en 1778. Procureur de la bourse des pauvres écoliers, ce rôle l'érige au rang d'homme de confiance de l'évêque qui lui confie la gestion financière de l'établissement qui doit demeurer une réalisation majeure de son épiscopat. À l'aune des pratiques observées pour le cousin germain Claude-François de Thiollaz, Mgr Biord vise à asseoir les revenus de son neveu Duc. La nomination de son vicaire général Conseil à l'évêché de Chambéry nouvellement créé offre une marge de manœuvre à Mgr Biord pour doter son neveu d'une prébende de 447 livres dont jouissait jusqu'alors Michel Conseil pour une messe quotidienne à l'autel Saint-François-de-Sales. L'évêque opère en deux temps. Il recommande par avance son neveu à Turin pour la dite messe. Il obtient ensuite la démission de Michel Conseil en partance pour Chambéry que l'évêque Biord expédie en personne. Une semaine plus tard, il remercie le bureau des Affaires internes de Turin pour l'attribution de la messe quotidienne à son protégé. Le Septimontain Claude-Joseph Vagnat bénéficie lui aussi des honneurs de la cure épiscopale. Promu vice-official le 14 février 1780, il gravit encore un échelon l'année suivante pour occuper la fonction d'official du 1<sup>er</sup> mars 1781 à 1784.

Analysons maintenant les promus à la curie épiscopale qui n'appartiennent ni aux membres de la famille de l'évêque ni au clan septimontain. Parmi les chanoines retenus, tous intègrent la curie épiscopale à l'exception d'un, en l'occurrence Joseph de Livet, qui décède seulement quelques mois après sa promotion au chapitre cathédral, ce qui explique probablement qu'il ait la carrière la moins aboutie du groupe défini. Sa promotion retient l'attention, car il succède au vicaire général Biord, qui retient une pension sur le bénéfice, en 1758. Soutenu par l'évêque, quand la cure de Douvaine est frappée par des maux, Mgr Biord s'appuie certainement sur un ecclésiastique avec lequel il a noué des liens privilégiés. À la lecture des carrières ecclésiastiques des sept chanoines qu'il reste à étudier, il semble possible d'établir deux sous-groupes : les ecclésiastiques méritants et

---

<sup>36</sup> Le fils du frère de la mère de l'évêque. Mgr Biord remet en personne à son cousin germain le prix de physique en 1768-1769 au collège chappuisien d'Annecy (F. Perron, *Les évêques d'Annecy*, *Annecy*, 1959, n° 7, p. 95).

compétents, fidélisés dans un premier temps par la promotion aux fonctions secondaires de la curie épiscopale et nécessaires à l'administration du diocèse, ce qui les place dans un second temps aux postes clefs de la curie, vicaire général et ou official, et le cercle restreint des « créatures » de l'évêque, très protégés de Mgr Biord et érigés au rang de successeurs potentiels.

Les chanoines Claude-Marie-François Chappaz et Jacques-François Dubouloz accèdent ainsi aux postes secondaires de la curie épiscopale : le premier en tant que vice-procureur fiscal à partir du 26 avril 1776 et même promoteur fiscal à la date du 17 février 1780 ; le second comme vice-official à partir de 1781. Mgr Biord veille d'ailleurs personnellement à la carrière du second. Il soutient sa candidature à la Sainte-Maison de Thonon au printemps 1774. Il transmet au bureau des Affaires internes de Turin un placet, qui ne tarit pas d'éloges sur l'ecclésiastique Dubouloz. Un mois plus tard, l'évêque témoigne au nom du chanoine à Turin de sa plus grande reconnaissance pour la proposition faite pour la Sainte-Maison.

## **7. Le cercle de la curie épiscopale haute : la garde rapprochée de Mgr Biord**

Les chanoines suivants atteignent dès l'épiscopat Biord le sommet de la curie épiscopale. Ils occupent les fonctions de vicaire général ou d'official. Ils incarnent la seconde génération de la curie épiscopale haute après l'équipe de 1764, celle des Michel Conseil, François Vivian et autre Jean-Baptiste Duret. Ils entrent en fonction dans la seconde moitié de l'épiscopat de Mgr Biord et apparaissent *ipso facto* comme des hommes de l'évêque, choisis par un prélat qui a eu le temps de les suivre dans leurs *cursus* universitaires et leurs carrières ecclésiastiques respectives. Vice-official le 10 mars 1773, Pierre-Joseph Greffoz est promu official le 1<sup>er</sup> février 1780. Progression linéaire au sein de l'administration diocésaine d'un élément méritant, le processus ne renferme en somme rien de très novateur. Pourtant, un détail peut éclairer en partie son parcours. Natif d'Arâches, un village à quelques encablures de Samoëns, l'idée du réseau des vallées du Haut-Giffre constitue à mon sens une hypothèse ni à surévaluer, ni à occulter, surtout lorsque l'on garde en tête le fonctionnement mis en lumière du réseau de Mgr Biord. Nommé vicaire général le 23 octobre 1772, Jean-Baptiste Sinton symbolise la transition entre l'équipe expérimentée de 1764 et la nouvelle équipe mise en place entre 1780 et 1781. Si les sources manquent pour affirmer nettement une cooptation épiscopale, un élément doit être mis en avant. C'est en effet ce chanoine qui est choisi pour aménager l'église des cordeliers pour l'installation définitive du chapitre. Or, les tractations se révèlent très compliquées entre l'évêque et le chapitre à propos du financement des dits travaux. L'évêque mentionne une profonde discorde entre le chapitre et lui-même à propos du financement des travaux. Il explique que l'indigence épiscopale ne permet pas de supporter le coût des réparations

de l'église cathédrale, que les chanoines doivent prendre en charge. Une partie du chapitre plaide pourtant pour le compromis, et la promotion de Jean-Baptiste Sinton au poste de vicaire général récompense certainement un élément modérateur qui accepte de se charger du suivi des travaux. L'évêque affiche aussi pour l'occasion un geste conciliateur vis-à-vis de la bonne société d'Annecy, car l'Annécien Sinton est propulsé à la tête des travaux et à un poste clef du diocèse.

Étudions maintenant le cas particulier d'Anthelme Castin, official du diocèse pour la partie française du diocèse, à savoir le pays de Gex. Natif du pays de Gex comme son prédécesseur, son origine géographique pèse dans le choix épiscopal ; c'est un élément caractéristique des diocèses savoyards, partie périphérique située en France. Le choix épiscopal relève plus ici du pragmatisme que du réseau. La seule correspondance que je connais entre Mgr Biord et Anthelme Castin concerne les démêlés avec Voltaire entre 1768 et 1770. Il m'est donc impossible de montrer une quelconque recommandation de l'official Castin auprès de Mgr Biord. Toujours est-il, que le pays de Gex constitue un enjeu important pour le diocèse de Genève-Annecy, à la fois une frontière religieuse avec la république protestante de Genève et un territoire au cœur de toutes les tentatives de démembrement du diocèse de Genève-Annecy<sup>37</sup> pour répondre au dessein monarchique de faire coïncider les frontières politiques et religieuses. C'est ce que désigne Frédéric Meyer par l'expression « compter avec les réalités des diocèses de frontière ». Une idée domine cependant. La nomination de l'official du pays de Gex constitue un choix hautement stratégique dans un diocèse de confins. Mgr Biord, figure du prélat des frontières, jette nécessairement son dévolu sur un homme à la fois capable, docteur en théologie de Valence, et initié aux enjeux protéiformes de la frontière.

Foyer de résistance à l'autorité épiscopale en 1764, la situation du chapitre a sensiblement changé au tournant des années 1780. L'évêque bénéficie à proprement parler d'un réseau en son sein. Si le réseau s'articule toujours sur le clan septimontain, il n'a plus l'homogénéité des débuts de l'épiscopat. Devenu syncrétique parce qu'élargi, il articule désormais le réseau septimontain initial à celui désormais ancré dans le chapitre cathédral d'Annecy. Mgr Biord n'incarne plus la tête du réseau septimontain parvenu au sommet de la pyramide sociale diocésaine, il anime désormais un réel réseau épiscopal qui recherche un équilibre entre la composante septimontaine, toujours chère à l'évêque, mais aussi une composante plus large qui incorpore les fidèles serviteurs ecclésiastiques de l'évêque. La curie épiscopale matérialise

---

<sup>37</sup> Le diocèse de Genève-Annecy se retrouve au centre de plusieurs tentatives de démembrement. À l'ouest, il s'agit de faire coïncider les frontières religieuse et politique avec le diocèse de Belley. Au sud, le projet d'un évêché voire d'un archevêché à Chambéry prévoit d'englober la partie méridionale du diocèse de Genève-Annecy. Académie salésienne, carton Biord n° 6, « érection d'un diocèse à Chambéry ».

en définitive l'élaboration d'un réseau épiscopal syncrétique et assez nettement identifiable au début des années 1780.

La mainmise de l'évêque sur le chapitre cathédral se manifeste concrètement à la mort de Mgr Biord. Les hommes de l'évêque, en l'occurrence les vicaires généraux, sont tous désignés vicaires capitulaires le 17 mars 1785, à savoir Joseph-Marie Paget, François-Marie Bigex, Claude-François de Thiollaz et Jean Puthod. De la même manière, Claude-Joseph Vagnat et Jacques-François Dubouloz demeurent officiaux, ainsi que Pierre-Marin Routh de Varicourt pour la partie française du diocèse de Genève-Annecy. Là où la personnalité effacée de Mgr Deschamps de Chaumont avait engendré une phase de vives tensions, de recomposition et d'instabilité au temps de la vacance de 1763-1764, la forte personnalité de Mgr Biord assure une transition dans la stabilité avec une administration articulée sur ses collaborateurs. Entre 1764 et 1785, Mgr Biord a imposé sa main sur le chapitre cathédral, au départ une main ouverte mais ferme pour s'installer dans son épiscopat, ensuite une main dirigiste, faiseuse de carrière, qui lui rallie des ecclésiastiques de qualité à mesure que les opposants du parti de « la vieille garde » disparaissent sous l'ouvrage du temps, et enfin une main tendue vers l'avenir qui passe le relais aux successeurs désignés.

Son cursus universitaire lui promettait une place de choix dans la curie diocésaine, mais pas la première. Pourtant, c'est ce qu'il advint en 1764. Propulsé à la tête du diocèse, Mgr Biord dispose néanmoins d'une solide expérience acquise à travers la fonction de vicaire général. Devenu évêque par la volonté du roi Charles-Emmanuel III de Sardaigne, il lui fallait maintenant être évêque, ce qui ne s'annonça pas facile compte tenu de l'opposition affichée au sein de son chapitre cathédral.

Mgr Biord ne renonça pas. Il choisit la conciliation avant l'affirmation. Passée la phase d'initiation (1764-1768), il entra dans celle de son affirmation (1768-1773) face au chapitre cathédral et face aux autorités civiles, ce qui lui permit ensuite de consacrer la seconde moitié de son épiscopat aux réalisations avec notamment l'érection d'un palais épiscopal en titre pour les évêques de Genève-Annecy ou encore la création d'une bourse pour les pauvres écoliers du diocèse en 1779.